Compte rendu du CTL du 25 juin 2020

Ce CTL s'est tenu en audio. L'ordre du jour portait sur le bilan d'activité 2019, le PRA (Plan de Reprise d'Activités) et les nouvelles missions attribuées à la DiSi RAAB.

Les élu-e-s CGT ont fait lecture d'une déclaration liminaire avec différents points :
(cf : http://www.dgfip.cgt.fr/691/spip.php?article655)

- pour le monde salarial, le jour d'après cette crise risque d'être pire qu'avant
- le vol de congés et ARTT
- la prime covid
- le télétravail
- l'aménagement des horaires en période caniculaire

La CGT était représentée à cette réunion par :
Sylvie Marcel, Pascale Baldo et Arnaud Bourdin en qualité de titulaires ;
Laurent Guiboud-Ribaud-Blondin, Antonakis Protopapas, Gilles Chomette en qualité de suppléants ;
Jean-Eudes Bour et Michel Celso en qualité d'experts.

1) réponses du Directeur à notre déclaration liminaire :

Aucun commentaire sur les décisions gouvernementales concernant la gestion de la crise économique et les positions du ministre et du directeur général.

Sur le vol de congés et ARTT, les responsables RH ont justifié le pourquoi du retard dans la communication aux agents.
Le calcul a été fait agent par agent en veillant à ce qu'il n'y ait pas d' anomalies dans Sirhius, par exemple la comptabilisation d'1 jour en ASA alors que l'agent n'avait qu'1/2 journée.
Ce travail (« cousu main! ») devrait aboutir d'ici à la fin de cette semaine.
Chaque agent devrait recevoir un mail avec le détail des jours subtilisés pour les deux périodes de référence, ainsi que nous l'avions demandé.

La CGT vous conseille de bien vérifier et au moindre doute d'envoyer au service RH de la DiSi un mail pour demander le détail du calcul. N'hésitez pas à nous contacter !

La CGT est intervenue pour que le traitement appliqué à chaque agent soit bien identique pour l'ensemble des sites.
La Direction a répondu que ce serait bien le cas.

Sur la prime covid, aucune réponse n'a été apportée bien que nous ayons posé 3 fois la question ! ***C'est l'omerta.***

Concernant le télétravail, le directeur a réaffirmé sa position en matière d'organisation du travail et de protection sanitaire. Il a même précisé que sa position sur ce point est personnelle mais qu'il la tiendra. Il ne la reniera pas.
=>Les risques demeurent avec des cas dans certains établissements de la DGFIP dont 1 qui a impacté la CID01.

=>Le retour en présentiel doit se faire sur la base du volontariat.
=> Il comprend qu'un agent puisse avoir des craintes vis à vis du covid et donc préfère rester en télétravail.
=> Si l'agent veut revenir sur site, il peut travailler en rotation télétravail/présentiel.
=> Les distanciations doivent être maintenues, il veillera également à ce qu'il ne manque pas de masques et de gel hydroalcoolique.
=> après le 10 juillet (date de fin de l'état d'urgence sanitaire), il est favorable à continuer sa politique en matière de maîtrise des risques.
=> il reconnaît que le télétravail va forcément évoluer en septembre car pendant le confinement la DGFIP a pu tirer des conclusions concernant l'extension de cette organisation du travail. Mais juridiquement, le modèle des conventions de télétravail doit être revu par la DG.

D'une façon générale, le directeur s'engage à ce que les décisions prises en instance soient effectivement appliquées pour tous les services de la DiSi sans distinction.

Concernant les jours avec la canicule, la direction étudie les propositions de la CGT (cf déclaration liminaire) puis en informera les organisations syndicales.

2) Bilan d'activité 2019

Cet exercice long et périlleux est bien souvent une épreuve d'endurance pour ceux qui y assistent. C'est au moins aussi difficile en audio-conférence !
Néanmoins, c'est aussi l'occasion de relever certaines informations passées inaperçues ou de préciser certains points relatés de façon parfois trop succincte. Le rapport d'activité est disponible sur notre site (lien à insérer). Nous sommes intervenus sur les points suivants :

Budget : La difficulté du bilan résidait dans la manipulation génétique ayant donné naissance à la Disi RAAB car DISI RAAB=DISI RAEB + DISI Pays du Centre – ESI Limoges, équation magique à retenir !
La CGT aurait également préféré avoir connaissance d'un budget prévisionnel 2020 au format comptable.
Cela ne nous a pas empêchés de comprendre que l'opulence n'était pas pour demain et qu'il allait falloir se serrer encore plus la ceinture !
La CGT a déploré une baisse de 5 % de la part-agent (c'est à dire la somme allouée à la DISI pour chaque agent de son périmètre) pour 2020.
Le Directeur lui-même a concédé que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la DISI ne lui permettait pas de fonctionner correctement en l'état actuel. Les dépenses énergétiques sont notamment trop importantes pour avoir une marge de manœuvre suffisante.
Nous avons pu apprendre que les dépenses de fournitures liées à la crise sanitaire s'élevaient à 70 000 euros pour la Disi, abondés par la Centrale.
De la même manière la commande de PC pour les télétravailleurs s'élève à 85 000 euros qui seront prélevés sur la DGF.
Pour l'instant, les travaux de climatisation sur Dijon sont en manque de financement.

Effectifs : La CGT est à nouveau intervenue pour connaître le nombre de départs en retraite annuels et par ESI. Cette demande semble étonner la direction mais l'hémorragie que subissent certains services actuellement ne semble pas non plus les émouvoir. Ce n'est donc pas étonnant.

La CGT a également attiré l'attention sur les effectifs de la CID de Grenoble, qui sont trop faibles par rapport au territoire à couvrir et aux missions à accomplir. La DISI le sait mais se contente de nous affirmer qu'elle ne fixe pas d'objectifs inatteignables. Pourtant, sur le terrain ce sont bien les agents des CID qui ont à faire face aux demandes des collègues de la sphère administrative. Et, sur le terrain, ils n'ont que leur conscience professionnelle pour seule béquille quand les moyens humains viennent à manquer.
Les différentes directions comptent trop souvent sur cette conscience professionnelle pour pallier à tous les manques de moyens, humains ou financiers. Cela ne durera pas éternellement !

Missions : Sur le développement RAR, en Cobol sur Lyon, un savoir-faire qui commence à se faire rare de nos jours, la CGT a demandé si les effectifs étaient suffisants, car le document fourni faisait état d'un « chantier soutenu et de longue haleine », ce qui ne semble pas cadrer avec les très faibles effectifs actuels du service. La direction a répondu brièvement qu'il y aurait assez de cobolistes pour cette mission.

A propos de l'avenir du service PEZ à Dijon: le bilan présenté n'est pas clair sur l'évolution et la fin de Trapèze, projet coûteux passé à la trappe et qui devrait être remplacé par une nouvelle application développée conjointement par le SRE et la CDC. La direction s'abrite (habilement?) derrière la crise sanitaire et le manque d'informations sur la réforme des retraites pour botter en touche et faire mine de ne rien savoir.

À la lecture des évolutions pour 2020 concernant Meyzieu avec l'installation de nouvelles machines d'impression et de mise sous pli, la CGT a posé à nouveau la même question qu'au CTL précédent : Qu'en est il pour l'éditique de Clermont ? Pourquoi aucun renouvellement de machines n'est prévu ? Est-ce que Clermont fait partie des ESI qui perdent l'éditique ?
La réponse officielle fut très succincte : comme la décision nationale n'est pas prise, le renouvellement est suspendu pour l'ensemble des ESI autres que Meyzieu et Poitiers.
Cette situation nous interroge. La CGT a un doute sur le fait que la décision ne soit pas prise à ce jour et qu'elle le sera pendant cet été par nos « têtes bien pensantes » de la direction générale.

Quelles que soient les missions, la direction ne répond jamais directement à nos questions sur les effectifs et l'avenir des missions, notamment quand des tensions nous remontent des collègues dans les services.

3) PRA

La CGT a regretté que le document soit trop lourd pour être transféré par messagerie. Ce sont les photos ajoutées au document qui l'alourdissent.
Suite à des informations contradictoires, la CGT a fait repréciser par la direction les conditions de calcul des congés pendant la crise sanitaire. La direction nous a confirmé qu'une distinction serait faite entre les agents en ASA « mobilisables » (agents non vulnérables et confinés faute de mission en cours) et ceux qui étaient « non mobilisables » (notamment en garde d'enfants). Il s'avère que cette injustice supplémentaire vient frapper principalement les agents de la production de l'ESI Meyzieu dont la mission ne se prête pas au télétravail.

Ce vol de congés n'est pour la CGT qu'un scandale supplémentaire qui vient s'ajouter aux trop nombreuses trahisons de « l'esprit du 16 mars », qui n'était finalement qu'un leurre.

4) Les missions pour le COPSI du 29/05

Suite au COPSI Missions du 29 mai 2020, les missions suivantes sont attribuées à la DiSI.

ESI de Clermont-Ferrand : ITMITM (Interface Traces Métier)

ESI de ClermontFerrand : GOBALF V2

ESI de Clermont-Ferrand : ATENE

ESI de Lyon : Support Hortonworks Hadoop

ESI de Nevers : OSYRIS

La CGT a regretté de n'avoir à disposition qu'une fiche très sommaire de 2 pages pour l'ensemble de ces missions.
Pour le COPSI, chaque mission est beaucoup plus détaillée.
Nous demandons d'avoir donc une fiche plus complète avec les tenants et les aboutissants.
Nous ne pouvions donc pas nous prononcer avec aussi peu d'informations.

Cette remarque a été faite par l'ensemble des élu-e-s.

La direction a reconnu que certaines informations n'étaient pas toujours disponibles, par conséquent elle représentera une fiche beaucoup plus détaillée aux membres du CTL.

3 Questions diverses

La CGT a demandé une récapitulation des différents contractuels présents dans les ESI de la DISI RAAB**.** Elle s'établit comme suit **:**

Clermont : Un contractuel, un prestataire.

Nevers : 2 prestataires.

Lyon : 2 prestataires.

Meyzieu : 1 contractuel.

Pour la CGT, c'est encore trop, nous réclamons la primauté à l'emploi de fonctionnaires, stagiaires ou titulaires.

La CGT a pu également faire acter par la direction des rencontres bi-annuelles entre organisations syndicales et chefs d'établissement afin de pérenniser ou établir dans certains cas un dialogue de proximité qui ne saurait se substituer au dialogue institutionnel avec la Disi mais peut servir à éclairer certaines décisions et orientations locales.

Vos représentants au CTL : Pascale Baldo, Arnaud Bourdin, Sylvie Marcel, Laurent Guiboud-Ribaud-Blondin, Antonakis Protopapas, Gilles Chomette